

Contrat de Plan État-Région 2021/2027



NOUVELLE-AQUITAINE

Dossier de Presse

- 10 juillet 2023 -


PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

PRÉAMBULE

L'État et la Région Nouvelle-Aquitaine s'engagent pour investir massivement et de manière coordonnée au moyen du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 et de l'Accord Régional de Relance (ARR) 2021-2022, partie intégrante de ce dernier. Ces documents traduisent une stratégie commune définie par l'État et la Région pour la Nouvelle-Aquitaine. Outils de valorisation partagée, ils concourent au développement économique et à un aménagement durable et équilibré du territoire.

Le CPER 2021-2027 fixe les contours d'un modèle de développement résilient, durable et solidaire pour la Région. Ce Contrat de Plan est un document pluriel dont le mode de constitution original, a répondu aux bouleversements causés par la crise sanitaire, économique et sociale.

Le CPER 2021-2027 est composé des documents suivants :

- › l'Accord Régional de Relance adopté le 17 décembre 2020 ;
- › l'Avenant n°8 au volet « Mobilités multimodales » du CPER 2015-2020, adopté le 17 décembre 2020, qui a permis d'achever la programmation des crédits Etat inscrits au CPER 2015-2020 ;
- › le CPER-Cadre 2021-2027, adopté le 2 avril 2021, qui fixe les orientations stratégiques sur un plus long terme que l'Accord Régional de Relance ;
- › les listes des premiers projets retenus, intégrant le CPER 2021-2027.

Dans un dialogue constant et de confiance avec les acteurs et les territoires néo-aquitains, le CPER a vocation en investissant à soutenir les projets à fort rayonnement régional, dont la réalisation s'étend jusqu'à 2027.



Etienne GUYOT
Préfet
de la Région Nouvelle-Aquitaine

Alain ROUSSET
Président du Conseil régional
de Nouvelle-Aquitaine



« Les CPER fêterons en 2024 leur 40^e année d'existence. Ils ont, au cours des 6 générations écoulées, fait la preuve de leur utilité en faisant converger les politiques publiques, pour accompagner au plan de l'investissement, le développement des territoires, sur le champ de l'enseignement supérieur et la recherche, les mobilités ou encore la cohésion sociale. Je suis heureux aujourd'hui de signer aux côtés du président du Conseil régional ce 7^e contrat, le premier sur le périmètre de la Nouvelle-Aquitaine, pour apporter aux habitants de cette grande région des réponses concrètes aux préoccupations de la société, notamment sur les questions de transition écologique et énergétique, d'équipements, d'aménagement et de cohésion des territoires. »

UNE ACTION CONCERTÉE

POUR L'AVENIR

DES HABITANTS ET DES TERRITOIRES

L'effort public se traduit par la somme des engagements correspondant à ces deux documents, donnant, par un effet de massification, toute l'ampleur de l'intervention publique déployée pour la Nouvelle-Aquitaine.

Au total ce sont 6,5 milliards d'euros qui seront investis conjointement par l'État et la Région, pour accompagner à court et moyen terme, les ambitions des collectivités et des acteurs socio-économiques locaux.*

Afin d'associer étroitement les territoires à la conception du CPER 2021-2027, l'État et la Région ont conduit **13 réunions territoriales**, menées en concertation avec les Départements, les principales intercommunalités et villes-centres des agglomérations. La Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), réunie les 17 janvier et 17 février 2022, a également permis aux exécutifs des 103 collectivités membres en Nouvelle-Aquitaine de débattre de la liste programmatique de projets qui a enrichi le cadre de contractualisation signé en avril 2021.

De très nombreux projets ont pu être ainsi identifiés, manifestant du volontarisme des collectivités et de la confiance mutuelle dans l'attractivité de la région et son avenir. Ces projets ont pu être évalués au regard des orientations stratégiques du CPER définies par l'Accord-Cadre, des compétences et des moyens financiers de l'État et de la Région, et de leur maturité leur permettant d'inscrire leur réalisation à l'horizon 2027.

La consultation du public est venue clôturer cette large séquence de concertation avec les élus locaux, les acteurs économiques et des Universités impliqués en Nouvelle-Aquitaine avant le **vote de l'Assemblée régionale, pour l'adoption du CPER 2021-2027, le 21 mars 2022.**



et aussi ...

- › Des **comités de pilotage thématiques** et un **comité de suivi annuel** examineront la mise en œuvre du CPER et pourront valider l'intégration de nouveaux projets. L'état d'avancement d'exécution du Contrat de Plan fera, chaque année, l'objet d'une présentation auprès de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) pour avis après débat de ses membres.
- › **Les acteurs devront faire la démonstration d'une démarche vertueuse** en matière d'impact environnemental ainsi que de responsabilités sociale et sociétale induites.

En M€	État			Région			Totaux		
	ARR	CPER	Crédits valorisés	ARR	CPER	Crédits valorisés	ARR	CPER	Crédits valorisés
0 - Infrastructures - Transports - Mobilités	939,878			697,245			1 637,123		1 637,123
1 - Enseignement supérieur - Recherche et Innovation	135,353	116,319	79,100	68,400	228,618	78,250	203,753	344,937	548,690
2 - Transition écologique	39,185	391,142	0,000	89,305	420,153	100,097	128,490	811,295	939,785
3 - Soutien à l'appareil productif et aux filières	26,841	7,700	17,892	241,200	56,792	0,000	268,041	64,492	332,533
4 - Cohésion sociale et territoriales	464,228	351,165	728,904	213,410	329,677	655,791	677,638	680,842	1 358,480
TOTAL CPER	1 605,485	866,326	825,896	1 309,560	1 35,240	834,138	2 915,045	1 901,566	4 816,611

* Cette enveloppe comprend les engagements financiers de l'État et de la Région, au titre du CPER et de l'Accord Régional de Relance (4,817 Md€) et des crédits qui seront investis sur le territoire sur la même période et valorisés à ce titre (1,660 Md€).



LA RELANCE DES TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE

UNE PRIORITÉ FONDAMENTALE

L'Accord Régional de Relance 2021-2022, élaboré en parallèle avec la préparation du CPER 2021-2027, a permis d'identifier et de soutenir sur cette période, des projets structurants matures, dont l'impact sur la reprise économique est des plus significatif.

Dans cette temporalité, **plus de 2,8 milliards d'euros ont été mobilisés par l'État et la Région.**



))) 4 PRIORITÉS

POUR LE TERRITOIRE NÉO-AQUITAIN

Le CPER 2021-2027 s'inscrit dans une même dynamique.

Il s'illustre par une volonté forte de répondre aux besoins et enjeux du territoire néo-aquitain, en termes de :

- recherche et formation,
- accès à la santé et aux services publics,
- bien-être et au bien vieillir des populations,
- sûreté alimentaire,
- et développement des équipements.

L'accélération des transitions écologiques, énergétiques et technologiques mais également le soutien à l'économie touristique sont autant d'objectifs déterminants inscrits au Contrat de plan pour faire face aux enjeux de mutations des territoires.

Quatre grandes thématiques englobent cet investissement coordonné :

1. Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI)	345M€
2. Transition Écologique et Énergétique (TEE)	811M€
3. Soutien à l'appareil productif et aux filières	65M€
4. Cohésion sociale et territoriale	681M€



TOTAL
1,9Md€



LA QUESTION DES MOBILITÉS

UN ENJEU TERRITORIAL

La Région a exprimé son attachement à intégrer au CPER 2021-2027 un volet « Mobilités », présent au sein des CPER antérieurs, dont il constitue traditionnellement la partie budgétairement la plus importante.

Associant de nombreuses collectivités infrarégionales, ce volet a un effet levier majeur dans la sauvegarde et le développement du réseau ferroviaire, en matière d'attractivité des territoires, de création de richesses et d'emplois. Il constitue au regard des exercices précédents, un véritable accélérateur de croissance. Dans ce cadre, le CPER 2021-2027 comprend d'ores et déjà des projets d'aménagement de pôles d'échanges multimodaux.

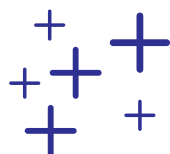
Le Ministre des Transports a proposé une contractualisation 2023-2027 entre l'État et la Région, portant sur les projets de mobilités, intégrant les infrastructures de transports. La Première Ministre vient d'adresser au Préfet de Région un mandat de négociation qui lui permet d'engager les négociations pour l'élaboration d'un avenant intégrant le volet Mobilités 2023-2027 au CPER 2021-2027.

Un volet «Mobilités» viendra donc compléter ultérieurement ce CPER.

EXEMPLES DE PROJETS INSCRITS

AU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021-2027

Par cet outil contractuel et par la poursuite d'une stratégie de proximité avec les collectivités territoriales, l'État et la Région s'engagent à préparer la Nouvelle-Aquitaine aux défis de transitions actuels et à venir, qu'ils soient écologiques, énergétiques, technologiques, sociaux ou encore économiques.



Cet investissement mutuel tend à amplifier l'action publique pour accélérer et massifier les transformations déjà à l'œuvre.



24

Restructuration du stade Francis-Rongiéras
Cité sportive à rayonnement régional



64

Financement de l'Institut Culturel Basque (ICB)



19

Viaduc des Rochers Noirs

› Projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires



› Ferrocampus
› Création de la Maison de la Nature de la Palu à Saintes

› Requalification du quartier de la Gare de Poitiers
› Projet de Campus Santé du CHU de Poitiers

› Soutien au développement de la filière BD
projet de la Cité et Halle 57

› École vétérinaire de Limoges,
stratégie One Health de l'Université de Limoges

› Projet de Pôle Culturel Jidé, maison du dessin de presse et festival des francophonies

› Campus INCARNE « Maintenance en environnement sensible » à Blaye

› Pôle Océanographique Aquitain POA-SIREAUCO

› Réhabilitation du Théâtre National de Bordeaux

› École régionale du patrimoine

› Viaduc des Rochers Noirs

› Projet scientifique et culturel du musée d'intérêt régional de Mont-de-Marsan « Despiau-Wléric »

› Cité sportive à rayonnement régional (restructuration du stade de Francis-Rongiéras)

› Extension de la Plateforme Agroalimentaire Technologique Innovante de Dordogne (PLATIDO)

› Financement de l'Institut Culturel Basque (ICB)

› Réhabilitation de l'ancienne fiche industrielle Audevard en Pôle multimédia à Sainte-Livrade-sur-Lot

› Reconversion de la Halle Sernam de Pau
Création d'un tiers-lieu dédié à l'économie créative

A l'échelle régionale

› Construction de résidences étudiantes (1 800 places)



33

Pôle Océanographique Aquitain POA-SIREAUCO à Arcachon



64

Reconversion de la Halle Sernam de Pau
Création d'un tiers-lieu dédié à l'économie créative



87

Projet d'école vétérinaire de Limoges



CONTACTS PRESSE

Préfecture de Région
Sophie BILLA
Tel. 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr

Région
Rachid BELHADJ
Tel. 05 57 57 02 75
presse@nouvelle-aquitaine.fr


PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**